

COMMUNE

DE

COURVILLE-SUR-EURE

28190

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2017

Commune de COURVILLE SUR EURE

N°

SUJETS

- 1 - Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017.
- 2 - Demande de subvention au titre du Fonds de péréquation 2017.
- 3 - Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2017 :
- 4 - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la tranche conditionnelle 2 des travaux de réhabilitation de l'Eglise.
- 5 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de notre Député pour la construction de 2 courts de tennis couverts.
- 6 - SIZA :
 - * Autorisation de dissolution
 - * Répartition de l'excédent de clôture des comptes.
- 7 - Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget.
- 8 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la compétence SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- 9 - Camping municipal : période d'ouverture, création de postes de gardiens.
- 10 - Syndicat d'Initiative : période d'ouverture, création d'un poste d'adjoint administratif
- 11 - Questions diverses et tour de table.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Sur convocation du 19 janvier 2017, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 24 Janvier 2017** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur SERRE, Madame CARTRON, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etaient absents excusés : Madame PERRIO, Monsieur CHARRIER (pouvoir à M. BUISSON), Madame CORDERY (pouvoir à Mme JOLLY, Monsieur RECAMENTO (pouvoir à M. JOUBERT),.

Monsieur le Maire ouvre la séance et avant de soumettre le compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2016 à l'approbation de l'Assemblée, il laisse la parole à Monsieur BALAINE, Policier Municipal de la commune, qui fait une présentation du projet de mise en place du procès-verbal électronique. Monsieur BUISSON propose de mettre ce dispositif en service à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cette présentation faite il soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre dernier à l'approbation.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

S'ensuit l'élection de la secrétaire de séance :

Madame Mireille TOURAINÉ est élue Secrétaire.

1 – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

Monsieur le Maire expose :

La Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux vise à financer des opérations d'investissement, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer cette année, un dossiers de demande de subvention pour le programme 2017 de renforcement de conduites d'eau potable portant sur les rues et montants suivants :

- Rue de Masselin : 58 000.00 € HT
- Rue de l'Arsenal : 47 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement du programme de renforcement de conduite d'eau potable : rues Masselin et de l'Arsenal.
- et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 30 000.00 € au titre de la DETR.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Renforcement du réseau d'eau potable rue Masselin	58 000.00 €	69 600.00 €
Renforcement du réseau d'eau potable rue de l'Arsenal	47 000.00 €	56 400.00 €
TOTAL	105 000.00 €	126 000.00 €
Subvention DETR 30% (dépense plafonnée à 100 000 €)		30 000.00 €
Reste à la charge de la commune en autofinancement		96 000.00 €

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose :

Destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, le fonds de péréquation permet de bénéficier :

- d'une subvention sur les investissements réalisés dans l'année,
- d'un reversement éventuel selon les encaissements du fonds non utilisés dans l'année (2^{ème} part)

Le fonds départemental de péréquation est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe sur la publicité foncière des mutations, des communes de moins de 5000 habitants.

La dotation de ce fonds constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes. Il fait l'objet d'une répartition par le Conseil Départemental et d'un versement par les services de l'Etat.

Les ressources provenant de ce fonds de péréquation sont réparties en deux dotations suivant le règlement établi par le Conseil Départemental.

Une première dotation est déterminée sur le montant des investissements :

La dotation est calculée sur la base du coût hors taxes des travaux et acquisitions inscrits et réalisés en section d'investissement.

Il est tenu compte des subventions déjà obtenues. Le montant total des subventions, compris le fonds de péréquation, ne doit pas dépasser les 60 % de la dépense totale hors taxe.

La répartition est déterminée suivant un ratio et sur la détermination d'un contingent maximum en tenant compte : de l'importance de la population, de la longueur de voirie de la commune, de l'effort fiscal d'après la situation financière des communes de l'exercice antérieur délivrée par la Préfecture.

La seconde dotation (2^{ème} part) est reversée selon les encaissements du fonds non utilisés dans l'année, au titre de la 1^{ère} dotation.

Cette seconde fraction est effectuée lorsque la répartition de la 1^{ère} enveloppe laisse un solde positif.

Pour mémoire en 2016 le FDP (fonds départemental de péréquation) s'élevait à 44 285.00 €. Un premier versement de 32500 € a été effectué en février et un second de 11 785.00 € en mai.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de péréquation pour l'année 2017.

3 – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (ex FDAIC) :

Ce Fonds Départemental d'Investissement (FDI), est un nouveau dispositif qui se substitue aux FDAIC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes), CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal) , et aux dispositifs spécifiques Espaces Naturels Sensibles (ENS), Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et cours d'eau.

Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2017 de déposer les dossiers ci-dessous ; au titre des enveloppes dédiées :

Enveloppe : Création ou rénovation d'équipements publics

1 – Fourniture et pose de signalétiques sur bâtiments communaux :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Fourniture et pose de signalétiques	9 600.00 €	11 520.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDAIC 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €		2 880.00 €
Reste à la charge de la Commune		8 640.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux de fourniture et pose de signalétiques sur les bâtiments communaux,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 2 880.00 €

2 – Remplacement de la chaudière de la Mairie :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Remplacement de la chaudière de la Mairie	11 358.18 €	13 629.82 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDAIC 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €		3 407.45 €
Reste à la charge de la commune		10 222.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux de remplacement de la chaudière de la Mairie,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 3 407.45 €

3 – Equipement sportif

Acquisition et installation de jeux au square Alveston

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Fourniture et pose de jeux	10 728.29 €	12 873.95 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDAIC 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €		3 218.40 €
Reste à la charge de la commune		9 655.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement pour l'acquisition et l'installation de jeux au square Alveston,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 3 218.40 €

Enveloppe : Environnement

1 - Piste cyclable, voie verte :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot n°2 Passerelle	153 972.00 €	184 766.40 €
Maitrise d'œuvre	26 631.50 €	31 957.68 €
Levé topographique	2 200.00 €	2 640.00 €
TOTAL dépenses	182 803.50 €	219 364.08 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €		30 000.00 €
Reste à la charge de la Commune		189 364.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement pour la construction d'une passerelle nécessaire à la réalisation d'un réseau de pistes cyclables sur la commune.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 30 000.00 €.

2 – Réseaux d'assainissement :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Réhabilitation du réseau rue Aristide BRIAND	21 710.00 €	26 052.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €		6 513.00 €
Reste à la charge de la Commune		19 539.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Aristide Briand,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 6 513.00 €

Enveloppe : Voirie – Sécurité

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Travaux de voirie	38 145.31 €	45 774.37 €
Parking rue de l'Arsenal	70 000.00 €	84 000.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Reste à la charge de la Commune		99 774.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux de réfection de voirie et de réalisation d'un parking rue de l'Arsenal.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 30 000.00 €

4 - TRAVAUX DE L'EGLISE - 3^{EME} TRANCHE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE – 3^{eme} TRANCHE :

Le plan de financement s'établit comme suit :

	SOCIETES	TRANCHE CONDITONNELLE 2 Montant HT	Montant TTC
LOT 1	RPL	84 368,95 €	101 242,74 €
LOT 2	ASSELIN	63 191,97 €	75 830,36 €
LOT 3	BEQUET	72 996,91 €	87 596,29 €
LOT 6	VITRAUX D'ART FORFAIT	21 132,00 €	25 358,40 €
	s/total	241 689,83 €	290 027,79 €
Mission SPS		2 800,00 €	3 360,00 €
Architecte		11 795,11 €	14 154,14 €
Asselin		2 819,37 €	3 383,24 €
	TOTAL HT	259 104,31 €	310 925,17 €
Financement de la dépense			
DRAC 40 % du montant HT			103 641,72 €
Reste à charge TTC			207 283,45 €
Conseil Départemental 50% du reste à charge HT			77 731,30 €
Autofinancement de la Commune TTC			129 552,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux de réhabilitation de l'Eglise, tranche conditionnelle 2,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention :
 - Auprès de la DRAC pour un montant de 103 641.72 € représentant 40 % du montant HT des travaux,
 - Auprès du Conseil Départemental pour un montant de 77 731.30 € représentant 50 % du montant HT restant à la charge de la Commune.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE NOTRE DEPUTE POUR LA CONSTRUCTION DE COURS DE TENNIS COUVERTS :

La Commune envisage de réaliser la construction de 2 courts de tennis couverts rue des Acquées.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Maitrise d'œuvre et prestations intellectuelles	47 500.00 €	57 000.00 €
Travaux	420 000.00 €	504 000.00 €
TOTAL	467 500.00 €	561 000.00 €
Financements de la dépense		
Réserve parlementaire		10 000.00 €
Reste à la charge de la Commune (en attente d'autres subventions à demander)		551 000.00 €

Hervé BUISSON : Les travaux ne seront pas réalisés en 2017, ni inscrits au Budget de cette année. Seule l'étude et le choix d'un maître d'œuvre seront arrêtés cette année. Mais il nous faut délibérer pour bloquer cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement provisoire (en attente d'autres subventions) pour la construction de 2 courts de tennis couverts,
- Autorise le Maire à déposer auprès de notre Député une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

6 – SIZA :

- **Autorisation de dissolution**
- **Répartition de l'excédent de clôture des comptes au profit des trente communes non membres de l'Agglomération de Dreux.**

Autorisation de dissolution :

La Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de Zone d'Activités (Z.A de la Vallée du Saule) à Tremblay les Villages.

Suite à la parution de la Loi NOTRÉ, la compétence des zones d'activités est transférée de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux a repris l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay les Villages et Serazereux.

Vu l'arrêté préfectoral n°3206 du 6 décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule,

Vu l'article 2 des statuts du syndicat précisant que « le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion du parc d'activités la Vallée du Saule »,

A compter du 1^{er} janvier 2017 le syndicat a perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux. M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'accepter cette auto dissolution.

Répartition de l'excédent de clôture des comptes.

Le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRÉ) M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat.

Deux répartitions sont possibles :

Option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux

Option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat.

Monsieur le Maire informe que l'option 1 a été retenue par les membres présents du Comité Syndical du SIZA du 8 décembre dernier. Il est précisé que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 communes « hors Agglo du Pays de Dreux », il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, l'option 2 de répartition s'appliquera (sous couvert de l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir).

Concernant la répartition du boni de liquidation, il est précisé qu'elle se fera en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la répartition de l'excédent de clôture entre les 30 communes non membres de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acter que la Commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'activités de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages et Serazereux,
- d'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux,
- de valider la répartition du boni de liquidation qui sera calculé au nombre d'habitants par commune.

7 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif 2017 sera voté lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mars prochain. Dans cette attente, et afin d'assurer la continuité de l'activité de la commune au cours du premier trimestre et, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire est autorisé à réaliser les opérations de dépenses et de recettes en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, ainsi que les dépenses d'investissement non réalisées et reportées.

En outre, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, réaliser de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation est valable jusqu'à l'adoption du budget. Les crédits correspondants seront repris au budget lors de son adoption.

- 20 - Immobilisation incorporelles : 8 000 euros
(Frais liés aux documents d'urbanisme, Frais d'études...)
- 21 - Immobilisation corporelles.....100 000 euros
(Terrains, Aménagement et agencement de terrains, constructions, installations, matériel, voirie réseaux etc...)
- 23 - Immobilisation en cours :100 000 euros
(Idem chapitre 21, mais pour opérations qui s'étalent dans le temps)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés
AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits d'investissements suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| 20 - Immobilisation incorporelles | 8 000 euros |
| 21 - Immobilisation corporelles | 100 000 euros |
| 23 - Immobilisation en cours | 100 000 euros |

8 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) POUR LA COMPETENCE SDIS :

La compétence SDIS a été transmise à la Communauté de Communes en décembre dernier, conformément à la réglementation en vigueur. La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit pour chaque compétence transférée par les communes membres, à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, évaluer le montant du transfert de charge. Cette commission s'est réunie le 30 décembre 2016 et a rendu un rapport d'évaluation de ces charges selon l'ensemble des éléments suivants :

Communes	Montant	Communes	Montant
Bailleau-le-pin	46 692,64	Luplanté	12 335,37
Billancelles	9 595,74	Magny	17 826,19
Blandainville	9 107,62	Marchéville	15 571,08
Cernay	3 220,69	Méréglise	3 122,81
Charonville	9 125,47	Orroueur	9 127,72
Les Châtelliers Notre Dame	4 162,75	Pontgouin	39 777,51
Chuisnes	32 255,41	Saint Arnoult des Bois	30 700,47
Courville sur Eure	118 565,33	Saint-Avit-lesGuespières	11 329,65
Epeautrolles	6 943,67	Saint Denis des Puits	4 570,18
Ermenonville la Grande	11 063,53	Saint Eman	3 210,09
Ermenonville la Petite	5 061,99	Saint Germain le Gaillard	10 130,22
Le Favril	11 907,47	Saint Luperce	29302,49
Fontaine la Guyon	48 001,58	Sandarville	11 504,80
Friaize	6 835,59	Le Thieulin	15 668,41
Frucé	12 109,61	Vieuvicq	15 538,49
Illiers-combray	128 279,20	Villebon	2 412,74
Landelles	19 162,20	TOTAL	714 218,71

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le rapport d'évaluation des Charges transférées dans le cadre de la compétence SDIS s'élevant à 118 565.33 € pour la Commune de Courville-sur-Eure.

9 - CAMPING : PERIODE D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL ET CREATION DE POSTES DE GARDIENS

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé de fixer la période d'ouverture du camping du 28 avril au 17 septembre 2017 inclus.

Monsieur le Maire propose également de créer les postes saisonniers suivants :

* 2 postes pour le gardiennage et l'entretien du camping du 25 avril au 20 septembre 2017, 1 poste à temps complet et 1 poste à temps non complet : 10h00 par semaine pour assurer le remplacement de la personne qui travaille toute la semaine.

Les deux agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon, Indice Brut 347 - Indice Majoré 325 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés FIXE la période d'ouverture du camping du 28 avril au 17 septembre 2017 et DECIDE de créer 2 postes saisonniers de Gardiens pour le camping : 1 poste à temps complet, et un poste à temps non complet (10h00) d'Adjoints Techniques pour la période du 25 avril au 20 septembre 2017.

10 – SYNDICAT D’INITIATIVE : PERIODE D’OUVERTURE ET CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat d’initiative sera ouvert cette année du 8 avril au 17 septembre 2017.

A cet effet, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier pour 8h00 par semaine (+ heures supplémentaires le cas échéant) aux horaires d’ouverture suivants :

Samedi

- matin de 10h00 à 12h00 : 2h00
- après-midi de 14h30 à 16h30 : ... 2h00

Dimanche matin de 10h00 à 12h00 : . 2h00

Jeudi matin de 10h00 à 12h00 : 2h00

Le recrutement se fera sur le grade d’adjoint administratif au 1^{er} échelon, Indice Brut 347 – Indice Majoré 325 au prorata du nombre d’heures effectuées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres présents et représentés FIXE la période d’ouverture du syndicat d’initiative du 8 avril au 17 septembre 2017 et DECIDE de créer 1 poste saisonnier d’adjoint administratif à temps non complet : 8h00 par semaine.

L’ordre du jour étant épuisé il est fait un tour de table.

Hervé BUISSON : « J’ai assisté à la réunion de chantier de la piscine ce matin. C’est en bonne voie, on a tout nettoyé et désinfecté mais on fait face maintenant à un autre problème : il n’y a plus d’eau à cause du gel. Les agents des services techniques ont tout désinfecté mais ils ne peuvent pas procéder au rinçage à cause du gel.

Le planning a été revu et les travaux seront terminés le 17 février. S’ensuivra un mois de fonctionnement à blanc pour adapter les traitements. L’ouverture reste prévue au 8 avril ».

Pascal EMMANUEL : « Les extérieurs seront également finis ? Il était question, il y a un an, d’abattre les peupliers, c’est toujours d’actualité ? »

Hervé BUISSON : « Je ne pense pas que les extérieurs seront finis. Ce qui est sûr c’est qu’ils vont devoir au moins nettoyer les abords et niveler le terrain pour le passage de la Commission de Sécurité. Quant aux peupliers, il va falloir, si on procède comme pour le long de l’Eure, solliciter le soutien de l’Agence de l’Eau »

Sandra DESAEVER : « La coupole qui se déplace ça fonctionne ? »

Hervé BUISSON : « Oui le système d’ouverture et de fermeture fonctionne bien. La com com du fait du retard a eu le temps de monter un dossier de délégation de service public pour que dès le mois d’avril, le délégataire assure l’ouverture et le fonctionnement.

Je voulais vous informer que je vais réunir le Mercredi 8 février à 18h30 la Commission Voirie et à 19h00 la Commission Finances. On arrêtera les investissements 2017. Celles et ceux qui ne font pas partie de ces commissions sont bien sûr les bienvenus s’ils souhaitent y assister.

Frédéric HALLOUIN : « J’ai assisté à 2 Assemblées Générales d’associations Courvilloises. Celle du comité des Fêtes, qui n’a par ailleurs aucun souci financier. Ils vont reconduire les activités de 2016 en 2017. J’ai

assisté à l'Assemblée Générale du Syndicat d'initiative. Le Président nous a présenté son bilan d'année, il n'a pas pu se projeter face aux incertitudes suite au transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de Communes. Néanmoins ils projettent de mettre en place un système de location de vélos de randonnées. Au niveau fréquentation l'année 2016 est meilleure que 2015. Le beach flag mis à l'extérieur a sûrement contribué à cette augmentation. Les relevés de fréquentation du site annoncent 1146 fréquentations, et 2815 pages visitées.

Laurence HUARD : « Les 50 € versés par l'état pour la mise en place des ateliers aux Communes qui avaient élaboré un PEDT sont toujours versés ? »

Hervé BUISSON : « Oui oui on les touches toujours »

Christine DAMAS : J'ai assisté fin janvier à l'Assemblée Générale de la main tendue. 106 familles dont une 50^{aine} de courville en bénéficient : soit 283 personnes et 1159 colis distribués. Leur bilan financier est excédentaire de 2229 €. Ils ont fait part également de leur inquiétude quant au versement de la subvention par la Communauté de Communes qui semble remise en cause ; ce même type d'associations n'existant pas sur Illiers.

Hervé BUISSON : « Ca va être à nous délégués communautaires de défendre ce dossier »

La séance est levée à 22h30.

La Secrétaire,